



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2024-02-12

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 février 2024, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 24-02-012

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'ouvrir la séance à 20h01.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 24-02-013

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 24-02-014

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 24-02-015

#### **Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2024**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 96 808.09\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 92 612.09\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 189 420.18\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Dépôt du rôle général de perception 2024

Conformément aux dispositions des articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, dépôt du rôle général de perception pour l'année 2024 réalisé en conformité avec le règlement numéro 646-2024 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2024 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Conformément à la loi, l'avis public a été affiché et l'envoi des comptes de taxes a été effectué.

*Le conseil en prend acte.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

#### Demande de subvention pour une aide à la relocalisation, matricule 7661-90-3223

ATTENDU que le propriétaire, monsieur Marc-Antoine Gauthier, dépose une demande de subvention afin de concrétiser un projet de nouvelle construction sur le lot 1 959 150 et d'y déménager son entreprise actuelle du lot 1 957 933;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité entame les démarches de modification du Règlement créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle ainsi qu'une modification du Plan d'urbanisme afin d'élargir l'aide financière à des catégories d'immeubles autre que résidentielles le tout en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Foire agroalimentaire de la région d'Acton, invitation vins et fromages 24 février 2024

*Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation.*

Résolution # 24-02-016

Résolution # 24-02-017

#### Club Lions, invitation à la personnalité bénévole de l'année



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité soit représentée par Mme Diane Daigneault à la soirée du 16 mars 2024 en achetant 2 billets au montant de 60\$ chaque.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 24-02-018

### École des Moissons, demande d'utilisation de la salle communautaire

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais de la salle communautaire par l'école des Moissons pour une soirée de danse le vendredi 23 février 2024. La présente autorisation est conditionnelle à ce que la responsable signe le contrat de location.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 24-02-019

### Demande d'utilisation sans frais de la salle communautaire pour des cours de danse par Gabby Arvelo

Il est unanimement proposé et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais de la salle communautaire par Gabby Arvelo pour des cours de danse les lundis soir. La présente autorisation est conditionnelle à ce que les citoyens de la municipalité représentent minimalement 50% des inscriptions, que la responsable signe le contrat de location (durée maximale d'un an) et que le ménage de la salle soit effectué à la fin.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h08. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **8. Travaux publics**

### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

Résolution # 24-02-020

### Soumission pour la réparation du tracteur

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de ratifier l'approbation de la soumission de Phaneuf équipements agricoles au montant estimé de 21 000\$ pour la réparation du tracteur Maxxum125.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*



N° de résolution  
ou annotation  
Résolution # 24-02-021

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU que le nouvel article 147.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que les membres du CCU doivent suivre une formation obligatoire dans les 3 mois suivant leurs nominations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'approuver les dépenses requises à la formation des membres.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Rapport annuel du service d'inspection en bâtiments et environnement

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par l'inspectrice en bâtiments.*

## **10. Conseil**

Résolution # 24-02-022

### Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU qu'en ce mois de février 2024, une nouvelle période de rotation de trois mois débute;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu que le conseiller poste numéro 3, M. Éric Laliberté soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **11. Gestion & direction générale**

Résolution # 24-02-023

### Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux

ATTENDU qu'à chaque début d'année civile, le conseil indexe la rémunération des employés de la municipalité;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 623-2019, la rémunération est indexée annuellement et minimalement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour le Canada encouru lors de l'année précédente et que par résolution, le conseil se réserve le droit d'indexer à un taux supérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'augmenter de 3.9% la rémunération des membres du conseil municipal ainsi que des employés municipaux pour l'année 2024 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 24-02-024

### Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 24-02-025

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser l'inscription du Directeur général & greffier-trésorier au congrès 2024 de l'ADMQ et de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement s'y rattachant.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Contrat d'assurances 2024 de la municipalité

Dépôt du contrat d'assurances 2024 de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

*Le conseil en prend acte.*

## **12. Loisirs et culture**

*Divulguant avoir un intérêt pécuniaire indirect au point suivant de l'ordre du jour, M. Éloi Champigny désire mentionner qu'il s'est abstenu de participer aux délibérations du prochain point puisque sa fille a effectué le processus d'embauche.*

### Embauche pour le poste d'aide animateur/trice au camp de jour estival

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler des postes et les démarches effectuées à cette fin soit, la publication de l'appel de candidatures et les entrevues réalisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche des personnes suivantes aux titres d'animatrices au camp de jour estival :

- Adèle Champigny (temps partiel) ;
- Adèle Desmarais (temps partiel) ;

QUE le Directeur général & greffier-trésorier, M. Marc Lévesque, soit autorisé à signer au nom de la municipalité les ententes de travail à intervenir, projets d'entente approuvés et joints à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Compte-rendu de la réunion du comité consultatifs des loisirs

Dépôt du compte-rendu de la réunion du lundi 05 février 2024 du comité consultatifs des loisirs.

*Le conseil en prend acte.*

### Achat de mobilier pour le terrain des loisirs

*Le conseil ne donnera pas suite aux soumissions déposées.*

## **13. Services d'hygiène**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de novembre et décembre 2023 réalisés par la firme Asisto

*Le conseil en prend acte.*

## **14. Correspondances**



N° de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

### Dépôt de documents et des correspondances du mois de janvier 2024

- MAMH : Ajustement des seuils et des plafonds pour l'application des règles de passation de contrats municipaux
- FQM : Formations à venir.
- Club Lions : remerciements pour le don de 500\$ de la municipalité pour la guignolée.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de janvier 2024

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

#### Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de décembre 2023

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

#### Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de décembre 2023

*Les documents n'ayant pas été reçus, ils seront déposés à la prochaine séance.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

#### Avis de motion : Règlement numéro 647-2024 modifiant le règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Daniel Leduc donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement consistant à modifier les montants de dépense de la délégation de pouvoirs de dépenses ainsi qu'à modifier certains articles de la délégation de pouvoirs additionnels.

*Le conseil en prend acte.*

#### Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 647-2024 modifiant le règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 24-02-026

Résolution # 24-02-027

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éloi Champigny dépose le projet de règlement « Règlement numéro 647-2024 modifiant le règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de modifier les montants de dépense de la délégation de pouvoirs de dépenses ainsi qu'à modifier certains articles de la délégation de pouvoirs additionnels.

*Le conseil en prend acte.*

### **20. Varia**

#### Proposition de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton

Il est unanimement proposé et résolu d'accepter la proposition et de commander un défibrillateur à la Fondation pour l'installer à la salle communautaire et autres endroits fréquentés.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h25 et se termine à 20h29. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h29.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Directeur général  
& greffier-trésorier